

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-92

sur l'emploi et la reconversion industrielle : modernisation des entreprises - Syndicat Mixte du Pôle Régional Equipementiers Automobiles du pays de Flers

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réuni le mardi 12 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mme LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, M. SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique, commerce, artisanat, politique maritime, tourisme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'affecter :

- sur l'Autorisation d'Engagement « Fonds de Modernisation Industrielle », de 4 402 000 €, votée en 2006, un dossier « modernisation des entreprises » d'un montant de 8 128 € ;

- sur l'Autorisation de Programme « Fonds de Modernisation Industrielle », de 19 000 000 €, votée en 2006, un dossier « modernisation des entreprises » d'un montant de 3 000 000 € ;

- d'attribuer au Syndicat Mixte du Pôle Equipementiers Automobiles du Pays de Flers, les subventions suivantes :

- 8 128 €, sur le chapitre 939 du budget de la Région, contribution complémentaire, pour son fonctionnement 2006,

- 3 000 000 €, sur le chapitre 909 du budget de la Région, au titre de l'aménagement du pôle formation (centre R&D) ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit précéder le démarrage de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-93

sur la promotion de la Région : soutien aux manifestations culturelles

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réuni le mardi 12 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mme LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, M. SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Plan, Affaires Générales»,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à la majorité des voix, 5 contre (Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT),

- d'attribuer sur le chapitre 933 du Budget de la Région, au titre du soutien aux manifestations culturelles, une subvention de 79 000 € à l'Association Normandie Mémoire, pour l'organisation d'un colloque et d'une exposition, la traduction du documentaire Itinéraires, l'enrichissement de son site Internet et la mise en place d'outils de l'espace historique pour l'année 2006 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-94

sur le personnel de la Région

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réuni le mardi 12 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mme LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, M. SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURET,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances - Plan - Affaires Générales »,

Considérant qu'il appartient à l'organe délibérant de procéder à la création et à la transformation des postes,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité moins 7 abstentions (Mme BASSOT, M. DENIAUD, Mmes de FACCIO, LEFRANCOIS, M. LEVALLOIS, Mmes LUYPAERT, PREVOST)

• de créer :

⇒ pour les services administratifs

- 7 postes relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux,
- 3 postes relevant du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,
- 8 postes relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,
- 2 postes relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- 10 postes relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs,

⇒ dans le cadre du processus de transfert des agents des lycées, l'ensemble des postes mis à disposition, soit 1 500 et dont la gestion incombera à la Région au plus tard le 1^{er} janvier 2009. Ils se répartissent comme suit :

- 1000 postes relevant du cadre d'emplois des agents territoriaux d'entretien et d'accueil des établissements d'enseignement,
- 329 postes relevant du cadre d'emplois des agents techniques territoriaux des établissements d'enseignement,
- 170 postes relevant du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux des établissements d'enseignement,
- 1 poste relevant du cadre d'emplois des contrôleurs territoriaux de travaux,

⇒ dans le cadre du prochain transfert du personnel de l'inventaire du patrimoine

- 1 poste de contractuel (catégorie B) pour accueillir le photographe selon les conditions de rémunération actuelles, la charge salariale annuelle étant évaluée à 30 000 € ;

• de renouveler 5 contrats de collaborateurs de groupe d'Elus, passés en application de la loi n° 95-65 du 19 janvier 1995 relative au financement de la vie politique, soit jusqu'au 31 décembre 2007 pour :

- le contrat du Chargé d'Etudes pour le groupe d'Elus « Front National », aux conditions financières actuellement en vigueur (par référence à la Hors Echelle A-1^{er} chevron, sur la base d'un mi-temps),
- le contrat du Chargé d'Etudes pour le groupe « Socialiste », aux conditions financières actuellement en vigueur (par référence à l'indice brut 965, majoré 783 sur la base d'un temps complet),
- le contrat de l'assistant du groupe d'Elus « Radical, Citoyens, Verts », aux conditions financières actuellement en vigueur (par référence à l'indice brut 432, majoré 383 sur la base d'un temps non complet à raison de 68%),

- le contrat de l'assistant du groupe d'Elus « Communistes », selon les conditions actuellement en vigueur (par référence à l'indice brut 304, majoré 295, sur la base d'un temps non complet à raison de 90%) ;
- le contrat du chargé d'Etudes pour le groupe d'Elus « Centre et Droite Républicaine » qui arrive à échéance le 4 avril 2007, selon les conditions financières actuellement en vigueur (par référence à l'indice majoré 908 sur la base d'un mi-temps) ;
- de porter, à compter du 1^{er} décembre 2006, de l'indice majoré 432 à l'indice majoré 523, avec maintien du régime indemnitaire afférent au grade des attachés territoriaux, la rémunération du responsable du Service des Productions Agricoles qui exercera désormais les fonctions d'Adjoint au Directeur de l'agriculture, du développement durable, de la pêche et des cultures marines ;
- de mettre en oeuvre pour les agents permanents des lycées qui rejoindront les effectifs de la Région à partir du 1^{er} janvier 2007 et selon les mêmes modalités d'attribution définies par délibération n° 05-106 du 25 octobre 2005 pour les agents des catégories B et C des services de la Région :
 - l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) en application du décret n° 2002-61 du 14 janvier 2002,
 - la Prime de Service et de Rendement (PSR) en application du décret n° 72-18 du 5 janvier 1972,
 - l'Indemnité Spécifique de Service (ISS) en application du décret n° 2003-799 du 25 août 2003
- d'imputer les dépenses qui résulteront des présentes dispositions sur les crédits ouverts à cet effet, aux chapitres 930, 932, 933 et 944 du budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-95

sur les emprunts de la Région : souscription de nouveaux contrats revolving - Caisse d'Epargne

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réuni le mardi 12 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mme LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, M. SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Plan, Affaires Générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. TOURRET ne prenant pas part au vote,

- de souscrire un contrat revolving d'un montant de 40 000 000 € sur 15 ans auprès de la Caisse d'Epargne associée à IXIS Corporate et Investment Bank dont les conditions sont les suivantes :

- les index proposés sont : EONIA, EURIBOR, TAG et TAM,

- la marge sur index est de 0,004% sur les index EONIA et EURIBOR accompagnée d'une base de calcul des intérêts sur 360 jours et de 0,014% sur les index TAG et TAM avec une base de calcul des intérêts sur 365 jours,

- le passage à taux fixe s'effectue au taux de swap + 0,004%,

- les délais de préavis pour la mise à disposition et les remboursements des fonds sont à J+1 jour ouvré pour les tirages sur EONIA et à J+2 jours ouvrés pour les autres index,

- il existe une commission de non-utilisation annuelle égale à 0,004% de la différence entre 80% du montant maximal autorisé et l'encours moyen utilisé,

- il n'existe pas d'autres commissions ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06 -96

**sur les emprunts de la Région : souscription de nouveaux contrats revolving - DEXIA
Crédit Local**

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réuni le mardi 12 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mme LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, M. SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT,

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Plan, Affaires Générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. TOURRET ne prenant pas part au vote,

- de souscrire un contrat revolving d'un montant de 60 000 000 € sur 15 ans auprès de DEXIA Crédit Local dont les conditions sont les suivantes :

- les index proposés sont : EONIA, EURIBOR, T4M, TAG et TAM,

- la marge sur index est de 0,004% sur les index EONIA, EURIBOR, T4M accompagnée d'une base de calcul des intérêts sur 360 jours et de 0,044% sur les index TAG et TAM avec une base de calcul des intérêts sur 365 jours,

- le passage à taux fixe s'effectue au taux de swap du marché + 0,004% pendant les quatre premières années,

- les délais de préavis pour la mise à disposition et les remboursements des fonds sont à J ouvré pour les tirages sur EONIA et à J+2 jours ouvrés pour les autres index,

- il existe une commission de non-utilisation annuelle égale à 0,004% de la différence entre 80% du montant total du plafond et l'encours moyen utilisé,

- il n'existe pas d'autres commissions ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°06-97

sur l'amortissement des immobilisations

Réunion du LUNDI 11 DECEMBRE 2006

Réuni le lundi 11 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mme LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances - Plan - Affaires Générales »

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'arrêter :
 - l'amortissement des biens renouvelables autres que les véhicules, acquis en 2001 ;
 - conformément aux états de Madame le Payeur, la valeur des biens acquis en 2001 et sortis de l'actif au 31 décembre 2007 à 1 080 292,31 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°06-98

sur la délégation au Président : gestion de la dette

Réunion du LUNDI 11 DECEMBRE 2006

Réuni le lundi 11 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mme LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°1 « Finances, Plan, Affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de donner délégation au Président du Conseil Régional :

- pour la durée de l'exercice dans la limite de l'encours total de la dette actuelle telle que constatée au 1^{er} janvier 2007, et de la dette prévisionnelle envisagée au présent exercice, aux fins de recourir, le cas échéant, à des instruments de couverture afin de protéger la Région contre d'éventuelles augmentations de taux ou de profiter d'éventuelles diminutions en l'autorisant à lancer des consultations auprès des établissements financiers, retenir les meilleures offres, passer les ordres pour effectuer les opérations et signer les contrats correspondants sachant que :

- le seuil maximum retenu sur les opérations de couverture est égal à l'encours de dette (hors revolving) constaté au 1^{er} janvier 2007, soit 140 241 189 € à taux fixe, ce montant étant majoré du volume des emprunts prévisionnels inscrits au budget de l'exercice 2007, soit 70 500 000 €,
- les opérations de couverture de risque de taux pourront notamment se concrétiser par des contrats d'échange de taux d'intérêt, d'accord de taux futurs, de garantie de taux plafonds et/ou planchers ou toutes autres opérations de marché,
- la durée de ces contrats ne pourra être supérieure à la durée résiduelle des emprunts concernés,
- les index de référence des contrats d'emprunts et des contrats de couverture pourront être ceux communément utilisés sur les marchés,
- la mise en concurrence sera la règle pour l'exécution de ces opérations,
- les primes ou commissions à verser dans le cadre de ces opérations ne pourront excéder un forfait de 200 000 € ;

- pour tenir le Conseil Régional informé une fois l'an et au plus tard, à la plus prochaine session suivant la clôture de l'exercice, des décisions prises pour les opérations de gestion de dette réalisées, et/ou lors de la séance suivant la réalisation de l'opération ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°06 -99

sur l'information sur la dette

Réunion du LUNDI 11 DECEMBRE 2006

Réuni le lundi 11 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mme LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DONNE ACTE, à l'unanimité, de cette information au Président du Conseil Régional.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06 -100

sur le Budget Supplémentaire de la Région (DM 3) pour l'exercice 2006 : opérations d'ordre

Réunion du LUNDI 11 DECEMBRE 2006

Réuni le lundi 11 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY, MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, M. DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mme LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, Mmes TOMASETTO, TOUZOT, VINCENT,

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
M. DETEY ayant donné pouvoir à Mme VINCENT,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, plan, affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

- d'inscrire, sur le Budget Supplémentaire 2006 (DM 3) de la Région, les opérations d'ordre budgétaire suivantes :

- * au titre de la Dotation Régionale d'Equipement Scolaire (DRES) :

- 7 574 108,84 € en recettes (chapitre 946, article 777) et en dépenses (chapitre 926, article 13932),

- * au titre de subventions transférables perçues en 2005 :

- 818 032,43 € en dépenses (chapitre 926, article 13913),
 - 23 333,33 € en dépenses (chapitre 926, article 13914),
 - 841 365,76 € en recettes (chapitre 946, article 777),

- * au titre de la réimputation comptable :

- 221 663,50 € sur le chapitre 925 compte 1313 et un même montant compte 1323 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-101

sur le Programme Prévisionnel d'Investissements dans les lycées pour les années 2007-2015

Réunion du LUNDI 11 DECEMBRE 2006

Réuni le lundi 11 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY,
MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, Mmes DUPONT,
FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON,
Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS,
Mme LOWY, LUYPART, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI,
SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT.

Sont excusés :

Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir pris connaissance de l'avis du Conseil Economique et Social Régional en date du 8 décembre 2006,

Après avoir entendu le Président de la Commission n°5 « Education, enseignement supérieur, recherche, innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT, ne prenant pas part au vote,

- d'adopter le Programme Prévisionnel d'Investissements dans les lycées pour les années 2007 à 2015 joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-102

**sur le fonctionnement des lycées et établissements publics assimilés : fixation des tarifs
de la restauration scolaire des élèves des EPLE**

Réunion du LUNDI 11 DECEMBRE 2006

Réuni le lundi 11 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY,
MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, Mmes DUPONT,
FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON,
Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS,
Mme LOWY, LUYPART, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI,
SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT.

Sont excusés :

Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Vu le décret n° 2006-753 du 29 juin 2006 ;

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, recherche, innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT ne prenant pas part au vote,

- d'arrêter, pour l'ensemble des lycées et établissements publics assimilés et pour l'année scolaire 2006-2007, le prix de la restauration scolaire fournie aux élèves des lycées publics, conformément aux tarifs figurant dans l'annexe jointe ;
- de fixer la valeur des prestations accessoires du lycée « Les Andaines » à la Ferté-Macé (Orne) à 2 750 €, compte tenu des caractéristiques particulières du logement de fonction du Proviseur de l'établissement ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-103

sur la Recherche : Soutien aux Ressources Humaines des Laboratoires de Recherche

- - - - -

Réunion du LUNDI 11 DECEMBRE 2006

Réuni le lundi 11 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY,
MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, Mmes DUPONT,
FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON,
Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS,
Mme LOWY, LUYPAERT, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI,
SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT.

Sont excusés :

Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, recherche, innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de valider :

- les nouvelles dispositions de soutien aux jeunes chercheurs ainsi que les nouvelles conditions d'attribution des allocations post-doctorales, conformément aux règlements figurant en annexe,

- les thématiques de la Radiobiologie et de l'Economie pour l'appel à candidatures 2007 relatif aux chaires d'excellence ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour attribuer les subventions dans le cadre de ces dispositifs ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-104

sur la recherche : Remise gracieuse en faveur de la SAS KOCHKA TECHNOLOGY

Réunion du LUNDI 11 DECEMBRE 2006

Réuni le lundi 11 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY,
MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, Mmes DUPONT,
FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON,
Mmes HEURGUIER, KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS,
Mme LOWY, LUYPART, MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI,
SOUBIEN, THOURY, Mmes TOMASETTO, TOUZOT.

Sont excusés :

Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 5 « Education, enseignement supérieur, recherche, innovation »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'accorder à la SAS KOCHKA TECHNOLOGY à Caen, la remise gracieuse de dette dont elle est redevable, pour un montant de 36 397,02 € ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-105

sur la préparation du Contrat de Projets pour la période 2007-2013 : orientations de la Région

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réuni le mardi 12 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, FERET, de FACCIO, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mme LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mme LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT ne prenant pas part au vote, de donner mandat au Président pour engager, sur la base de la plate forme jointe en annexe, la négociation avec les services de l'Etat concernant les Contrats de Projets 2007-2013.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06 -106

sur l'Aménagement du territoire : augmentation du capital de Normandie
Aménagement

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réuni le mardi 12 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, MM. LECOSTEY, LEFRANC, Mmes LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mmes TOUZOT, VINCENT.

Sont excusés :

Mme AMELINE ayant donné pouvoir à M. DIGARD,
Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de participer à l'augmentation du capital social de Normandie Aménagement de 1 787 000 €, après abandon du droit préférentiel de souscription des actionnaires ;
- de désigner un nouvel administrateur du Conseil Régional de Normandie en la personne du Président ;
- de souscrire pour 10 000 actions nouvelles d'un montant nominal de 20 € chacune pour un montant total de 200 000 € qui fera l'objet de 2 versements : l'un de 100 000 € en décembre 2006 et l'autre de 100 000 € au cours du 1^{er} semestre 2007 ;
- de prélever les crédits correspondants sur le chapitre 909 du Budget de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-107

sur l'agriculture : règlement des aides des industries agro-alimentaires

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réuni le mardi 12 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, M. SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 9 « Environnement, ruralité et agriculture durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE,

- d'approuver le règlement relatif aux critères d'intervention de la Région, en matière d'aides aux industries agro-alimentaires joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-108

sur l'agriculture : règlement des aides pour le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE)

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réuni le mardi 12 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, M. SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 9 « Environnement, ruralité et agriculture durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins une abstention (Mme LUYPAERT),

- d'approuver le règlement des aides relatives au Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage, joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-109

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques - modalités d'aides de la Région

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réuni le mardi 12 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, M. SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 9 « Environnement, ruralité et agriculture durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver dans le cadre du programme « Défi'NeRGIE Basse-Normandie », les modalités complémentaires d'aide de la Région en matière d'énergie renouvelable figurant en annexe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-110

**sur la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique : Chèques-
Conseils**

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réuni le mardi 12 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, M. SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique, commerce, artisanat, politique maritime, tourisme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'adopter, dans le cadre du Schéma Régional de Développement Economique, l'assise juridique, les conditions d'octroi et les principes fondamentaux de gestion du chèque-conseil dont le règlement est joint en annexe ;

- de mettre en œuvre ce dispositif, dans les meilleurs délais c'est-à-dire dès lors que le Conseil d'Administration de la MIRIADE sera en mesure de se réunir et de délibérer sur le règlement ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-111

sur le Schéma Régional de l'Economie Sociale et Solidaire : règles de financement pour le réseau des acteurs

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réuni le mardi 12 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, M. SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 2 « Développement économique, commerce, artisanat, politique maritime, tourisme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, M. DESCHAMPS ne prenant pas part au vote,

- d'adopter, durant la période de mise en application du Schéma Régional de l'Economie Sociale et Solidaire, pour le soutien financier à la structuration des acteurs de ce champs, les règles suivantes :

- pour la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire : un financement de la Région plafonné à 40 % du montant global du budget annuel ou 80 000 €, le plafonnement finalement retenu correspondant au premier plafond atteint,

- pour Basse-Normandie Active : un financement de la Région plafonné à 50 % du montant du budget annuel pour 2007 et 2008 et 45 % du montant global pour 2009 ou à 80 000 €, le plafonnement finalement retenu correspondant au premier plafond atteint ;

- pour l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire, l'Union Régionale des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production et l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique : un financement de la Région plafonné à 20 % du montant global du budget annuel ou 40 000 €, le plafonnement finalement retenu correspondant au premier plafond atteint ;

- pour l'ensemble des trois Dispositifs Locaux d'Accompagnement portés respectivement par la plate-forme d'initiative locale Calvados Création, la Ligue de l'Enseignement -Fédération de la Manche- et la Mission Locale d'Alençon en partenariat avec le Point Info Vert LE PIVERT : un financement de la Région plafonné à 20 % du montant global du budget annuel ou 220 000 €, le plafonnement finalement retenu correspondant au premier plafond atteint ;

- pour le Centre Régional de Ressource et d'Animation, porté par la Chambre Régionale de l'Economie Sociale : un financement de la Région plafonné à 40 % du montant global du budget annuel ou 75 000 €, le plafonnement finalement retenu correspondant au premier plafond atteint ;

- pour toutes ces structures ou missions, le financement de la Région est étudié sur la base d'une demande de la structure concernée et en s'appuyant sur un programme d'action ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision, en particulier les nouvelles conventions pluriannuelles d'objectifs.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-112

**sur le programme de formation pour l'adéquation entre les besoins de main d'œuvre
des entreprises et la demande d'emploi**

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réuni le mardi 12 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET,
CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS,
Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT,
M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY,
LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL,
Mme PREVOST, M. SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu la Présidente de la Commission n° 3 « Emploi et
reconversion industrielle »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 5 abstentions (Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT),

- d'approuver, conformément aux deux fiches techniques jointes en annexe, les modalités de mise en œuvre d'une part, du dispositif de formation pour l'adéquation entre les besoins de main d'œuvre des entreprises et la demande d'emploi, d'autre part, de l'aide spécifique de la Région pour l'accompagnement de publics prioritaires ;

- de donner délégation à la Commission Permanente pour attribuer les subventions dans le cadre de ce dispositif ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-113

sur la formation professionnelle continue : remises gracieuses de bourses d'aide à la mobilité internationale

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réuni le mardi 12 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, M. SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 5 abstentions (Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT),

- la remise gracieuse totale des dettes, dont sont redevables, dans le cadre du programme LEONARDO, une étudiante et deux apprentis, selon le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-114

sur la formation professionnelle et l'apprentissage : engagement administratif et financier dans le cadre des marchés publics

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réuni le mardi 12 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, M. SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 6 « Formation tout au long de la vie »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- d'approuver le nouvel « Engagement administratif et financier » dans le cadre des marchés publics de formation professionnelle attribués en 2007 et joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-115

sur la mise en place d'une Commission d'Appel d'Offres et la désignation de ses membres

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réuni le mardi 12 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, M. SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Plan, Affaires Générales »

Vu les articles 22 et 30 du Code des Marchés Publics,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, le groupe « Front National » ne prenant pas part au vote,

- de mettre en place une deuxième Commission d'Appel d'Offres qui sera composée :

- d'un Président : le Président du Conseil Régional ou son représentant,

- de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°06-116

sur la représentation du Conseil Régional au sein de la Commission d'Appel d'Offres

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réuni le mardi 12 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAU, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, M. SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances, Plan, Affaires Générales »

Après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection à la représentation proportionnelle de ses représentants au sein de sa deuxième Commission d'Appel d'Offres.

Sont élus :

Titulaires : Mme FERET
M. CHATELAIS
Mme FRIGOUT
Mme LEFRANCOIS
M. BEAUVAIS

Suppléants : Mme LEMAUX
Mme CAUCHY
Mme GOBERT
Mme de FACCIO
Mme VINCENT

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-117

sur l'Europe et l'international : Cadre d'intervention de la Région pour l'aide à la mobilité internationale

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réuni le mardi 12 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, M. SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, moins 5 abstentions (Mme DUPONT, MM. GUITTON, LE RACHINEL, PINEL, Mme TOUZOT),

- d'approuver le nouveau cadre d'intervention pour l'aide à la mobilité internationale conformément aux documents joints en annexe,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-118

sur les transports ferroviaires : Caen-Flers - pour une solution qui préserve l'avenir

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réuni le mardi 12 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, M. SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité,

- de demander à Réseau Ferré de France de maintenir intégralement la plateforme ferroviaire Caen-Flers afin de préserver la possibilité de l'utiliser à nouveau, notamment dans une perspective de scénarii à long terme ;
- de lancer une étude de faisabilité d'une exploitation touristique de la ligne avec plusieurs options, intégrant le vélorail, la véloroute/voie verte et le train touristique ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-119

**sur la coopération décentralisée : protocole d'intention de coopération décentralisée
entre la Région Basse-Normandie et la région d'Atsinanana à Madagascar**

Réunion du MARDI 12 DECEMBRE 2006

Réuni le mardi 12 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

Mme BASSOT, M. BEAUVAIS, Mme BIHEL, MM. BONNEAU, BOSQUET, CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DESCHAMPS, Mmes DUPONT, FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, FRIGOUT, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER, LAFAY, LEFRANCOIS, LEMAUX, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT, MALOREY, MM. MOURARET, PINEL, Mme PREVOST, M. SOUBIEN, Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme CAUCHY ayant donné pouvoir à M. TOURRET,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme LEFRANCOIS,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à Mme LOWY,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. SODINI ayant donné pouvoir à Mme FERET.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 7 « Jeunesse, culture, sports et loisirs, relations internationales, coopération décentralisée et droits de l'homme »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité, d'autoriser le Président à signer le protocole de coopération entre la Région Basse-Normandie et la région d'Atsinanana à Madagascar, joint en annexe, et tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°06-120

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2007 : patrimoine

Réunion du LUNDI 11 DECEMBRE 2006

Réuni le lundi 11 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY,
MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, Mmes DUPONT,
FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER,
KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT,
MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY,
Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances - Plan - Affaires Générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 28 voix pour, 15 contre (Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT),

- d'affecter :

- * sur l'AP « Acquisition des locaux des Saints Pères » de 640 000 € votée en 2007 sur le chapitre 900, un dossier « acquisition de locaux » d'un montant de 640 000 €,

- * sur l'AP « Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction (ESITC) » de 8 000 € votée en 2007, sur le chapitre 902, un dossier « Travaux sur l'ESITC » d'un montant identique,

- * sur l'AP « Patrimoine du Conseil Régional » de 1 573 000 € votée en 2007 sur le chapitre 903, les dossiers suivants :

- 869 000 € pour le dossier « Abbaye aux Dames- gros entretien »,
- 704 000 € pour le dossier « Autres bâtiments - gros entretien »,

- * sur l'AP « Acquisition Bâtiment Fonderie » de 1 150 000 € votée en 2007, sur le chapitre 908, un dossier « acquisition de locaux » d'un montant identique,

- * sur l'AP « Institut de Pathologie du Cheval » de 30 000 € votée en 2007, sur le chapitre 909, un dossier « Entretien » d'un montant identique,

- * sur l'AP « Moyens généraux » de 310 000 € votée en 2007, sur le chapitre 900, un dossier « Mobilier et véhicules administratifs » d'un montant identique,

- * sur l'AE « Fonctionnement de la Région » de 2 506 000 € votée en 2007, sur le chapitre 930, un dossier « Services généraux » d'un montant identique,

- * sur l'AE « Fonctionnement de la Région » de 27 000 € votée en 2007, sur le chapitre 933, un dossier « Culture » d'un montant identique,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-121

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2007 : mobilier et matériels

Réunion du LUNDI 11 DECEMBRE 2006

Réuni le lundi 11 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY,
MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, Mmes DUPONT,
FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER,
KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT,
MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY,
Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances - Plan - Affaires Générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 28 voix pour, 15 contre (Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, LEVALLOIS, Mme LUYPART, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT),

- d'affecter sur l'AP « Oeuvres d'art » de 10 000 € votée en 2006, sur le chapitre 903, un dossier « acquisitions et restauration d'œuvres d'art » d'un montant équivalent;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL**

N°06-122

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2007 : informatique

Réunion du LUNDI 11 DECEMBRE 2006

Réuni le lundi 11 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY,
MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, Mmes DUPONT,
FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER,
KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART,
MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY,
Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances - Plan - Affaires Générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 28 voix pour, 15 contre (Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT),

- d'affecter :

- * sur l'AP « Matériel informatique » de 565000 € votée en 2007, sur le chapitre 900, un dossier « Services généraux » d'un montant de 505 000 €,

- * sur l'AP « Matériel informatique » de 35 000 € votée en 2007, sur le chapitre 902, un dossier « TOS » d'un montant équivalent,

- * sur l'AP « Matériel informatique » de 25 000 € votée en 2007, sur le chapitre 903, un dossier « Inventaire-Patrimoine » d'un montant équivalent ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-123

**sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2007 : Technologies de l'Information
et de la Communication**

Réunion du LUNDI 11 DECEMBRE 2006

Réuni le lundi 11 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à
l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY,
MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, Mmes DUPONT,
FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER,
KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPAERT,
MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY,
Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme LUYPAERT.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances - Plan - Affaires Générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 28 voix pour, 15 contre (Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT),

- d'affecter sur l'AP « Soutien aux projets TIC 2007 » de 4 760 000 € votée en 2007, sur le chapitre 905, un dossier « Haut Débit Manche » d'un montant de 4 000 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-124

sur l'environnement : lutter contre les changements climatiques et élaborer des stratégies d'adaptation - aide à l'animation des SAGE

Réunion du LUNDI 11 DECEMBRE 2006

Réuni le lundi 11 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY,
MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, Mmes DUPONT,
FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER,
KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART,
MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY,
Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 9 « Environnement, ruralité et agriculture durable »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 28 voix pour, 15 contre (Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT),

- d'adopter la mise en oeuvre à compter du 1^{er} janvier 2007 des modalités suivantes d'aide à l'animation des SAGE :

- l'aide à l'animation des SAGE est plafonnée à 50% d'un poste d'animateur par SAGE, avec un total de subventions ne devant pas dépasser 80% du budget de fonctionnement de la structure porteuse du SAGE, sauf si cette structure est un Parc Naturel Régional ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

LE PRESIDENT,

Philippe DURON

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-125

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2007 : action culturelle

Réunion du LUNDI 11 DECEMBRE 2006

Réuni le lundi 11 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY,
MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, Mmes DUPONT,
FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER,
KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART,
MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY,
Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances - Plan - Affaires Générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 28 voix pour, 15 contre (Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT),

• d'affecter sur l'AP « Culture » de 3 128 925 € votée en 2007, sur le chapitre 903, les montants suivants :

- 170 000 € pour le dossier « Peindre en Normandie »,
- 35 000 € pour le dossier « FRAC de Basse-Normandie » ;

• d'attribuer au titre de l'action culturelle, les subventions suivantes :

→ sur le chapitre 903 du Budget de la Région

- 170 000 € à l'Association « Peindre en Normandie », pour l'achat d'oeuvres,
- 35 000 € au FRAC de Basse-Normandie pour l'achat d'oeuvres,

→ sur le chapitre 933 du Budget de la Région

- 280 000 € au Centre Régional de Culture Ethnologique et Technique,
- 50 000 € à l'Association « Peindre en Normandie »,
- 158 600 € à l'EPCC Centre Régional des Arts du Cirque,
- 285 200 € au Centre Chorégraphique National Caen Basse-Normandie,
- 460 000 € au Théâtre du Préau,
- 180 000 € à l'ODIA,
- 385 000 € à l'Association Musique en Normandie,
- 1 800 000 € à l'Association pour la gestion de l'Ensemble Orchestre Régional de Basse-Normandie,
- 100 000 € à la Fédération Internationale pour la Musique Chorale en Basse-Normandie,
- 390 193 € à l'Association Arts Florissants,
- 380 000 € à l'Association Maison de l'Image,
- 310 000 € à l'Association Fonds Régional d'Art Contemporain de Basse-Normandie,
- 250 000 € au Centre Régional de la Photographie de Cherbourg-Octeville,
- 613 000 € au Centre Régional des Lettres de Basse-Normandie,
- 53 000 € à l'Association Rencontres pour Lire,
- 80 000 € à l'Association Diogène & Co (Université Populaire) ;

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-126

sur l'aménagement du territoire : contrats de Pays - ingénierie territoriale

Réunion du LUNDI 11 DECEMBRE 2006

Réuni le lundi 11 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY,
MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, Mmes DUPONT,
FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER,
KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART,
MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY,
Mme TOMASETTO, M. TOURRET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 4 « Aménagement du territoire, transports, communications »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 28 voix pour, 15 contre (Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, LEVALLOIS, Mme LUYPAERT, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT),

- d'adopter, dans le cadre de la prochaine phase de contractualisation territoriale, les modalités d'application suivantes pour les futurs Contrats de Pays :

« La Région signera début 2007 avec les pays qui le souhaitent, une convention de préfiguration du futur contrat de pays, visant notamment à formaliser son soutien aux compétences d'ingénierie de la structure porteuse du projet de territoire. Ce volet « ingénierie » portera sur la période 2007-2013 et donnera la visibilité nécessaire aux territoires. Dans chaque convention de préfiguration, le montant de la dotation annuelle d'ingénierie « aménagement du territoire » apportée au pays dès 2007 sera calculé sur la base des éléments suivants :

- 30 000 €/an pour un poste de directeur ou de coordonnateur, comprenant les frais annexes (structure, déplacements, secrétariat ...) correspondant à 50% maximum du coût. Cette dotation sera divisée par 2 si le directeur/coordonnateur a en charge d'autres missions que le pays, telles que la mise en place d'un SCOT ou de zones d'activités d'intérêt supracommunautaire,

- 15 000 €/an par agent de développement supplémentaire, correspondant à 50% maximum du coût, dans la limite de 3 chargés de mission dans le domaine de l'aménagement du territoire. Les postes « environnement » et « tourisme » susceptibles d'être financés dans le cadre d'un programme d'actions éligible aux politiques environnementales et touristiques de la Région ne sont pas comptabilisés,

- 5 000 €/an pour l'animation du conseil de développement et la réalisation d'études à sa demande,

- un volet « études » sur des thèmes prioritaires (accueil de nouvelles populations, services publics et au public, attractivité pour les jeunes, environnement et développement durable, gestion intégrée des zones côtières, élaboration de projet d'aménagement culturel, sportif et de loisirs du territoire, diagnostic de l'offre de santé sur le territoire, ...) prolongeant l'appel à projet « territoires pour demain » (même modalités),

Ces montants et règles d'attribution précités pourront toutefois être revus chaque année.

Outre ce volet « ingénierie », les conventions de préfiguration pourront comprendre quelques actions transversales ou projets éligibles aux politiques sectorielles de la Région, notamment les opérations inscrites dans les pôles d'excellence rurale labellisés.

Pour chaque convention, la Commission Permanente arrêtera la liste des opérations retenues et individualisera la dotation d'ingénierie. »

décision.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION
du CONSEIL REGIONAL

N°06-127

sur le Budget Primitif de la Région pour l'exercice 2007 : promotion touristique régionale

Réunion du LUNDI 11 DECEMBRE 2006

Réuni le lundi 11 décembre 2006, à 9 H 30, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de M. Philippe DURON,

Sont présents :

MM. BEAUVAIS, BONNEAU, BOSQUET, Mme CAUCHY,
MM. CAZENEUVE, CHATELAIS, Mme COUSIN, MM. DESCHAMPS, Mmes DUPONT,
FERET, M. FORAFO, Mmes FRANCOIS, GOBERT, M. GUITTON, Mmes HEURGUIER,
KORO, LAFAY, LEFRANCOIS, MM. LEROY, LEVALLOIS, Mmes LOWY, LUYPART,
MALOREY, M. PINEL, Mme PREVOST, MM. SODINI, SOUBIEN, THOURY,
Mme TOMASETTO, M. TOURET, Mme TOUZOT.

Sont excusés :

Mme BIHEL ayant donné pouvoir à Mme LAFAY,
M. DENIAUD ayant donné pouvoir à M. THOURY,
M. DIGARD ayant donné pouvoir à Mme COUSIN,
Mme de FACCIO ayant donné pouvoir à Mme PREVOST,
M. FONTAINE ayant donné pouvoir à Mme FRANCOIS,
Mme FRIGOUT ayant donné pouvoir à Mme HEURGUIER,
M. LECOSTEY ayant donné pouvoir à M. DURON,
Mme LEMAUX ayant donné pouvoir à M. DESCHAMPS,
M. LE RACHINEL ayant donné pouvoir à Mme DUPONT,
M. MOURARET ayant donné pouvoir à M. CHATELAIS,
Mme VINCENT ayant donné pouvoir à Mme LUYPART.

LE CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Après avoir pris connaissance du rapport de M. le Président au Conseil Régional,

Après avoir entendu le Président de la Commission n° 1 « Finances - Plan - Affaires Générales »,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, par 28 voix pour, 15 contre (Mme COUSIN, MM. DENIAUD, DIGARD, Mmes DUPONT, de FACCIO, M. GUITTON, Mme LEFRANCOIS, MM. LE RACHINEL, LEVALLOIS, Mme LUYPART, M. PINEL, Mme PREVOST, M. THOURY, Mmes TOUZOT, VINCENT),

- d'affecter sur l'AE « Promotion touristique régionale » de 2 000 000 € votée en 2007, un dossier « Comité Régional du Tourisme » d'un montant équivalent ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du Budget de la Région, pour la promotion touristique régionale, une subvention de 1 989 656 € au Comité Régional du Tourisme de Normandie pour son programme d'actions 2007 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

Didier LAUGA